

|                             |
|-----------------------------|
| RÉPUBLIQUE<br>FRANÇAISE     |
| DÉPARTEMENT DE<br>L'HÉRAULT |
| CANTON DE<br>LODÈVE         |

## COMMUNE DE LODÈVE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022

|             |
|-------------|
| numéro      |
| CM 220315 4 |

L'an deux mille-vingt deux, le quinze mars,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le neuf mars deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET à Lodève, sous la Présidence de Gaëlle LÉVÊQUE.

| nombre de membres |    |
|-------------------|----|
| en exercice       | 29 |
| présents          | 23 |
| exprimés          | 28 |
| vote              |    |
| pour              | 28 |
| contre            | 0  |
| abstention        | 0  |

Présents :

LÉVÊQUE Gaëlle, CROS Ludovic, ROCOPLAN Nathalie, MARRES Gilles,  
VERDOL Marie-Laure, BENAMEUR Ali, KASSOUH Hamed, PEDROS Isabelle,  
FERAL Claude, PANIS Michel, POMAREDE Edith, GOURMELON Izïa, DETRY Thibault,  
STADLER Magali, CAUVY Françoise, SYZ Nathalie, BENAMMAR-KOLY Fadilha,  
ENNADIFI Fatiha, DRUART David, ROUQUETTE Damien, CAUMES Marie-Pierre,  
SAUVIER Jean-Marc, SINÈGRE Joana

Absents avec pouvoirs :

KOEHLER Didier à SAUVIER Jean-Marc, BOSC David à PEDROS Isabelle,  
RICARDO Christian à STADLER Magali, LAATEB Claude à ROUQUETTE Damien,  
ALIBERT Damien à ROCOPLAN Nathalie

Absents :

GALEOTE Monique

|                |   |
|----------------|---|
| <b>OBJET :</b> | <b>EXONÉRATION ACCORDÉE SUR LES REDEVANCES D'OCCUPATION DU<br/>DOMAINE PUBLIC POUR LES TERRASSES COMMERCIALES</b> |
|----------------|---|

**VU** la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19, et notamment son article 11,

**VU** la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence en complétant ses dispositions,

**VU** l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de COVID 19,

**CONSIDÉRANT** les difficultés rencontrées par les commerçants de la Ville de Lodève pour faire face à l'épidémie de COVID 19, et contraints par les mesures sanitaires imposées,

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses commerciales pour les mois de mai et juin 2022.

**Où l'exposé d'Isabelle PEDROS et après en avoir délibéré, le :**

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses commerciales pour les mois de mai et juin 2022,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Gaëlle LÉVÊQUE

